

## **Akhannouch annonce une batterie de mesures en faveur des producteurs agricoles**

### **Economie**

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-04-2009 20:46:14

**Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche maritime, Aziz Akhannouch, a annoncé jeudi une série de mesures en faveur des producteurs agricoles en matière de soutien à la production et à la commercialisation.**

Ces mesures ont été dévoilées lors de la cérémonie de signature de deux arrêtés conjoints relatifs à la commercialisation de la récolte céréalière 2009 et au soutien des semences.

Le premier, signé par Akhannouch, le ministre et de l'Economie et des Finances, Salah Eddine Mezouar, et par le ministre des Affaires économiques et générales, Nizar Baraka, prévoit la vente du blé tendre au prix référentiel de 270 DH/quintal.

Akhannouch a indiqué que cette mesure permettra à l'agriculteur d'améliorer sa production et son revenu, précisant que ce prix dépasse celui perçu effectivement par les agriculteurs des pays exportateurs.

L'arrêté prévoit aussi l'octroi d'une prime de magasinage, chaque quinzaine, aux commerçants et coopératives céréaliers à raison de 2 DH par quintal stocké, indique un communiqué conjoint du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime et du ministère de l'Economie et des Finances.

Sur le plan réglementaire, les transactions commerciales des céréales sont libres. Toutefois, le gouvernement, conscient du caractère particulier du blé tendre, a mis en place un système spécifique pour sa commercialisation et lui apporte un soutien conséquent au niveau de sa production, son stockage, sa transformation et sa consommation.

Le second arrêté conjoint relatif au soutien des semences, signé par Akhannouch et Mezouar, prévoit des mesures dont l'impact budgétaire porte sur une enveloppe de 185 millions de DH.

Les principales mesures concernent l'octroi d'une subvention à l'utilisation des semences certifiées de céréales, fixée à 150 DH/QI pour le blé tendre et 135 DH/QI pour le blé dur et l'orge, contre une subvention de 130 DH/QI au titre de la campagne agricole 2008-2009.

Il est prévu également le maintien du prix de stockage fixé à 5 DH/QI par mois pendant 9 mois pour un stock de sécurité maximum de 220.000 quintaux.

L'arrêté stipule, en outre, l'encouragement des multiplicateurs de semences de céréales à travers l'octroi d'une prime de 15% par rapport au prix des céréales destinées à la consommation.

Il prévoit une autre mesure relative à la vente de semences sélectionnées de céréales à un prix ne dépassant pas 30% par rapport au prix des céréales destinées à la consommation.

Les objectifs de ces mesures sont notamment l'approvisionnement du marché national en semences sélectionnées de céréales et l'encouragement des agriculteurs à l'utilisation de cet intrant dans la perspective d'atteindre 1.200.000 quintaux.

Selon Akhannouch, l'utilisation de semences sélectionnées est à même de favoriser une hausse de la production de céréales de l'ordre de 30%, et "si elles sont utilisées avec les nouvelles technologies, la production sera de 100%".

Ces mesures permettront l'amélioration de la productivité du secteur de production des céréales, l'intégration entre l'utilisation des semences et la production des céréales et l'instauration de la visibilité pour l'ensemble des intervenants dans le secteur.

Tout en se félicitant de l'intérêt qu'accorde le gouvernement à la culture des céréales, pilier de l'agriculture et des aliments de base de la consommation nationale, les représentants des professions céréalières ont exprimé leur adhésion à ces mesures ainsi que leur mobilisation pour réussir leur mise en oeuvre.

Ils se sont engagés à faire bénéficier les agriculteurs du nouveau prix référentiel à la production et à veiller sur le respect des prix convenus du blé tendre à la transformation des prix.

MAPF